

DANEMARK

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire l'imposition marginale des revenus du travail (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Atténuer les contre-incitations à travailler un plus grand nombre d'heures en continuant de réduire les impôts sur le revenu, notamment pour les salaires supérieurs à la moyenne, tout en maîtrisant mieux la croissance des dépenses publiques.

Mesures prises : Le Parlement a adopté une réforme fiscale en 2009, dans le cadre de laquelle le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu a été révisé à la baisse. Le crédit d'impôt sur les revenus du travail a été augmenté en 2008 et en 2009.

Réformer les régimes de congés de maladie et d'invalidité (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Renforcer les incitations à reprendre un emploi normal pour les personnes malades ou handicapées conservant une certaine capacité de travail ; réduire les subventions destinées au programme pour l'emploi des handicapés (Fleksjob), qui a créé certains effets de rétention.

Mesures prises : En 2009, le Parlement a adopté de nouvelles règles en matière de congé de maladie qui renforcent le contrôle et mettent davantage l'accent sur la réadaptation. Cependant, les conditions d'accès au régime d'invalidité ont été assouplies en 2011.

Améliorer l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Développer la culture d'évaluation dans l'enseignement obligatoire ; en renforcer le contenu éducatif ; accélérer l'achèvement des études supérieures.

Mesures prises : En 2010, des tests nationaux ont été imposés dans l'enseignement obligatoire et le système de bourses et de prêts étudiants a été modifié. Par ailleurs, diverses incitations à accélérer l'achèvement des études universitaires, notamment l'octroi de financements supplémentaires aux universités performantes de ce point de vue, ont été mises en place en 2008 et 2010.

Autres priorités

Améliorer le cadre de la concurrence et assouplir la réglementation des marchés de produits (2007, 2009, 2011)

Recommandations : Intensifier la concurrence dans certains secteurs ; rationaliser les institutions chargées de la concurrence.

Mesures prises : Des mesures ont été prises pour diminuer la paperasserie pour les entreprises en 2009, assouplir la réglementation des horaires d'ouverture dans le commerce de détail en 2010, et favoriser la concurrence dans le domaine des marchés publics en 2011. Le Parlement a adopté en 2010 une législation qui donne davantage de pouvoirs aux autorités de la concurrence pour intervenir dans les fusions.

Réduire les aides au logement et supprimer la réglementation des loyers (2007, 2009, 2011)

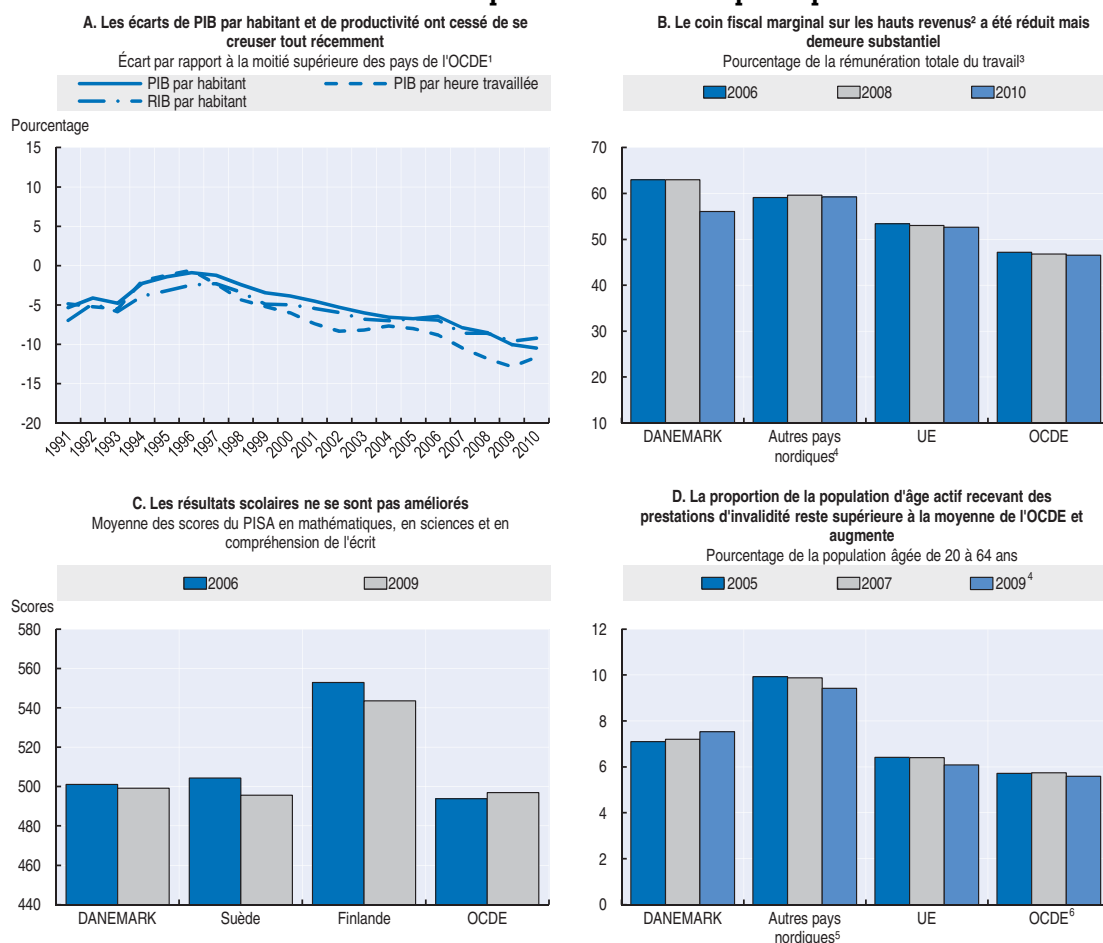
Recommandations : Assouplir la réglementation des loyers, réduire les aides au logement et alourdir la fiscalité de l'immobilier d'habitation.

Mesures prises : La réforme fiscale de 2009 a réduit la valeur de la déduction des intérêts d'emprunt hypothécaire au titre de l'impôt sur le revenu à partir de 2012. Aucune mesure n'a été prise concernant la réglementation des loyers.

DANEMARK


- L'écart de revenu par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE s'est creusé au cours des dix années passées, l'augmentation de l'utilisation de la main-d'œuvre ayant été largement compensée par une plus faible croissance de la productivité. Les taux d'emploi sont élevés, mais le nombre d'heures travaillées demeure modeste. L'écart de revenu restant est imputable principalement à un déficit de productivité du travail.
- Parmi les grandes priorités, des progrès ont été accomplis du point de vue de la réduction des impôts marginaux sur le revenu du travail, de l'amélioration de la performance du système éducatif et du renforcement de la concurrence sur les marchés de produits ; en revanche, les progrès sont moins importants en matière de remise au travail des bénéficiaires de prestations d'assurance maladie et d'assurance invalidité et de réduction des distorsions sur le marché du logement.
- Dans les autres domaines, les mesures prises en 2008 et 2009 pour soutenir le secteur financier, notamment les injections de capitaux, les garanties et les apports de liquidités supplémentaires, ont limité l'impact de la crise.

Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
3. Évalué à 167 % du salaire moyen, pour un célibataire sans enfant.
4. Pour le Danemark, les données se rapportent à 2010.
5. Moyenne de la Finlande, de la Norvège et de la Suède.
6. Hormis le Chili, l'Islande et la Turquie.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE, Base de données de l'enquête 2009 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) ; graphique D : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565224>



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2012
Going for Growth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/growth-2012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Danemark », dans *Economic Policy Reforms 2012 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2012-12-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.